

Les subsides

Ce que je préfère au sujet de ce régime national de pensions—de ce programme en deux étapes que nous voulons mettre en œuvre pour le bien-être des Canadiens durant leurs années de retraite—c'est que nous essayons d'assurer des pensions suffisantes. Je ne veux pas dire que le niveau qui sera atteint en coordonnant les pensions payables en vertu de la loi sur la sécurité de vieillesse aux prestations payables aux termes du régime de pensions du Canada, sera le dernier mot là-dessus, mais nous parlons des pensions tout autrement qu'il y a une dizaine d'années. J'espère qu'ayant reconnu le principe que la sécurité de la retraite devrait être suffisante, nous continuerons d'apporter des améliorations, de trouver des moyens de hausser le niveau des pensions en sorte que tous les Canadiens puissent espérer prendre leur retraite avec dignité.

J'espère que tous les députés pourront dire amen à cela.

Cela fait quatre ans que je siége ici et que j'observe le gouvernement. Il a fallu quatre ans à ses membres pour venir nous présenter ces derniers mois un document disant que c'est «le temps d'agir». Mais ce ne sont toujours que de belles promesses. Le gouvernement a attendu quatre ans avant de commencer à parler comme un gouvernement libéral digne de ce nom. Pendant quatre ans, ses membres ont agi comme des conservateurs. Le gouvernement a vu sa popularité décroître de jour en jour. Les libéraux agissent toujours comme des conservateurs, mais maintenant que les élections approchent, ils se décident à parler comme des libéraux. Le dernier budget en est un bon exemple. Il s'agissait d'une économie conservatrice et d'une politique libérale, autrement dit nous perdons sur les deux tableaux.

Nous attendons autre chose de l'opposition. Mais qu'avons-nous? Nous avons le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), le critique financier du parti conservateur qui parle de la nécessité de se montrer mesquin et de jouer toutes sortes de mauvais tours aux gens. Il donne de longues interviews aux journalistes du *Globe and Mail* et d'ailleurs. A l'entendre, il faudrait tenir compte du revenu familial pour les allocations familiales et d'autres mesures sociales, mais le moment est mal choisi. Voilà ce qu'il a dit. Le critique financier du parti conservateur déclare que le moment n'est pas venu d'imposer des restrictions pour tous ces programmes sociaux.

Je regrette qu'il ne soit pas là, car je voudrais lui demander quand ce sera le moment. Est-ce après les élections, quand nous aurons eu la malchance d'avoir un gouvernement conservateur agissant en conservateur au lieu d'un gouvernement libéral agissant en conservateur? Le moment sera-t-il bien choisi? En Colombie-Britannique, nous avons déjà un gouvernement composé de libéraux et de conservateurs et de quelques vieux créditistes qui pensent tous de la même façon. Nous avons vu ce qu'ils pouvaient faire. Ce sont eux qui, en avril 1984, ont émis aux pensionnés des chèques qui leur enlevaient le montant pitoyable que le gouvernement fédéral venait de leur accorder quelques semaines plus tôt.

A propos de cette motion, je voudrais parler brièvement de la question de l'universalité. Je serai bref. J'ai bien peur que tous les bons arguments économiques, et il y en a de bons, même s'ils ne voient pas assez loin, tous les arguments contre l'universalité pour un certain nombre de programmes sociaux, y compris les régimes de pension, ne puissent tenir bien longtemps. Mais si nous y donnons suite, nous excluons dans les faits pratiquement tous les travailleurs dont la rémunération avoisine le salaire moyen dans l'industrie. Si nous adoptons pareil régime, monsieur le Président—et je tiens à cet égard à mettre en garde certains de nos collègues d'en face qui sont plus progressistes—bien des travailleurs, surtout ceux qui sont syndiqués—et là je m'adresse à ceux d'entre nous qui ont eu la

possibilité d'occuper des postes clés dans le mouvement syndical, qui ont réussi à se maintenir à la fine pointe des progrès sociaux, et ce en tout temps et à leurs risques à l'occasion—ces travailleurs, je disais, voudront bien savoir pourquoi, après avoir payé la part du lion en impôts, ils n'ont pas droit à ces avantages. Examinons de près les divers programmes sociaux offerts aux niveaux tant fédéral que provincial, et l'on verra que les limites sont toujours légèrement inférieures au salaire moyen dans l'industrie que ce soit en totalité ou en partie. Nous rendrions un bien mauvais service au progrès social, si nous permettions que l'on donne suite à des conseils de mauvais aloi.

M. le vice-président: Les députés ont-ils des questions à poser ou des commentaires à faire sur les observations de leur collègue?

• (1740)

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre part à ce débat. Il est important de prévoir pour l'ensemble des citoyens des prestations de pension suffisantes, et surtout pour les femmes qui, jusqu'à présent, ont été laissées pour compte dans bon nombre de régimes de pension, pour les raisons que l'on connaît.

En 1979, quand le premier ministre (M. Trudeau) a entrepris de donner suite à l'engagement de son gouvernement de procéder à la réforme des pensions, on a insisté particulièrement sur les difficultés spéciales que nos concitoyennes éprouvaient en vertu de l'actuel Régime de pensions du Canada. Après la Conférence nationale sur la réforme des pensions en 1981, divers groupements féminins ont organisé des colloques un peu partout dans le pays. La participation en grand nombre des femmes à ces conférences a été nettement révélatrice des préoccupations que suscitaient chez elles les lacunes du régime de pension, et de leur détermination à le réformer.

En décembre 1982, à la publication du Livre vert du gouvernement fédéral sur la réforme des pensions, on a fait paraître en même temps un document intitulé: *La part des femmes*. Un peu plus tard, le gouvernement demandait au comité spécial sur la réforme des pensions de consulter la population sur les questions intéressant spécialement les femmes à cet égard. Il est notoire depuis 1979 que le gouvernement s'est engagé à veiller au bien-être des femmes âgées d'aujourd'hui et des générations à venir. L'examen en profondeur a été fait. Dans son budget de février, le ministre des Finances (M. Lalonde) n'a laissé planer aucun doute quant à la priorité que constitue pour le gouvernement en 1984 la réforme des pensions en ce qui a trait aux femmes.

Je voudrais expliquer à la Chambre pourquoi et de quelle manière le gouvernement entend réformer le régime des pensions, principalement en vue de redresser comme il se doit la situation des femmes. Je parlerai d'abord du régime public, c'est-à-dire du programme de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada. C'est là que le gouvernement fédéral a le plus de compétence, bien sûr. En vertu du Programme de sécurité de la vieillesse, tout citoyen canadien et toute personne résidant légalement au Canada depuis au moins dix ans est admissible à une pension de base mensuelle dès 65 ans. Tous les trimestres, le montant de la pension est indexé sur le coût de la vie. Aux termes de la sécurité de la vieillesse, les dispositions touchant la résidence ont été modifiées en 1977 de sorte que quiconque avait moins de 25 ans à la date d'entrée